

Image not found or type unknown



copropriété d'un navire de plaisance

Par **minimava**, le **01/03/2012** à **05:04**

Après avoir acheté un bateau pêche -promenade pour un prix de 800 euros en copropriété ,ou il y a beaucoup à faire(restauration,moteur,ect..)en février 2010.Ce dernier ne me donne plus de nouvelle depuis,et j'investit seul.Peut-on dénoncé cette situation.Merci